



REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
AISNE

De la commune d'OIGNY EN VALOIS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Le vingt-neuf mars deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Me. Christine OLRVY Maire.

Présents :

M. Gilbert BACCI, M. Hubert CASTEL, M. Éric MEZARD, Me Axelle DUBOIS, M. Eddy LACROIX, Me. Isabelle GOSSIER, Alexandra HENRIST Béatrice MALICE, Alexandre LEGAT

Date de la convocation

08/03/2021

Absent représenté : M. J. COLPIN pouvoir à Me A. DUBOIS

Absent :

Date d'affichage

08/03/2021

Secrétaire : Me. Axelle DUBOIS

Lecture du compte-rendu du conseil du 18.01.2021
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 04-21 Vote du Compte Administratif 2020 et résultats d'exécution :

Monsieur Hubert CASTEL présente dans le détail aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

En fonctionnement

Dépenses - 65 566.69 €
Recettes + 105 620 23 €

Résultat de l'exercice 2020 = + 40 053.54 €

Part affectée à l'investissement -30 831.66 €

Report de l'exercice 2019(résultat de clôture) +279 514.75 €

Résultat de clôture 2020 = 288 736.63 €



En Investissement

Dépenses - 31 153.38 €
Recettes + 58 035.17 €

Résultat de l'exercice 2020 + 26 881.79 €

Report de l'exercice 2019 (résultat de clôture) – 35 961.46 €

Résultat de clôture 2020 - 9 079.67 €

Résultat de clôture 2020	288 736.63 € – 9 079.67 € = 279 656.96 €
---------------------------------	---

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°05-21 : Approbation du Compte de gestion 2020 du receveur municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes du bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020, y compris celle relative à la journée complémentaire.

2° Statuant l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

-Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du conseil.

DELIBERATION N° 06-21 : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

1/ En fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 40 053.54 €
Résultat de clôture 2019 (002) + 279 514.75 €
Part affectée à l'investissement - 30 831.66 €

Résultat cumulé 288 736.63 €



2/ En Investissement

Résultat de l'exercice 2020 26 881.79 €
Résultat de clôture 2019 (001) -35 961.46 €

Résultat cumulé - 9 079.67 €

Soit un **déficit** d'investissement de : - 9 079.67 € + (RAR + 5 088 €) = - **3 991.67 € compte 1068**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : - 3 991.67
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 288 736.63- 3 991.67 = 284 744.96
Compte 001 Résultat d'investissement cumulé : - 9 079.67

Vote : unanimité

DELIBERATION N°07-21 Vote DU BUDGET 2021

Après avoir remis tous les documents nécessaires à la compréhension de l'établissement du budget, Madame le Maire présente par chapitre et en détails les chiffres du budget primitif 2021 tant en investissement qu'en fonctionnement ; elle fait observer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des subventions d'investissement par l'Etat, notamment grâce au plan de relance, la très légère progression des recettes fiscales et dotations, le paiement de la dernière annuité de l'emprunt contracté pour l'enfouissement des réseaux.

Elle fait remarquer : -la hausse des dépenses obligatoires comme le SDIS et les écoles.

Constatant que le produit attendu des taxes suffit au bon équilibre du budget 2021,

Le budget est voté en équilibre avec l'accord du Receveur municipal :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	64 745.73	Dépenses	379 976.85
Recettes	64 745.73	Recettes	379 976.85

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte de voter le budget 2021.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°08-21 Vote des taux d'imposition 2021 avec la nouvelle répartition sur la TFB.

Après avoir fourni copie de l'Etat 1259 communiqué par la DGFIP à l'ensemble du Conseil, qui prend en compte pour la deuxième année le montant compensé par l'Etat de la Taxe d'habitation, madame le Maire rappelle les taux d'imposition de la commune votés pour 2020, soit : (TH 13.07%), TF 12.05%, TFNB 27.80% et explique la nouvelle répartition concernant la taxe foncière, documents fournis par la DGFIP à l'appui.

Elle confirme que la nouvelle répartition est sans conséquence pour les particuliers ni pour la commune.

Les bases proposées par l'Etat ont légèrement augmenté.

Le produit fiscal attendu 2021, s'élève à 77 377+9 713 (TH compensée par l'Etat) +1 777 d'allocations compensatrices – 23 023 (contribution coefficient correcteur) soit 65 844€.



Dans ces conditions, Madame le Maire explique que le produit fiscal attendu sera suffisant pour l'équilibre du budget et **propose de ne pas augmenter les taux de référence communaux 2021**, compte tenu du contexte économique, du faible taux d'inflation, du niveau de la Trésorerie de la commune, soit :

Pour mémoire	Taux 2020 (Taxe d'habitation : 13.07%) compensation Etat
Taxe Foncière 2021 :	12.05+ 31.72 = 43.77%
Taxe Foncier non bâti 2021 :	= 27.80%

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 et enregistre le cumul du taux communal et départemental pour la TFB.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°09-21 : Redevance pour occupation du domaine public par ENEDIS

Madame le Maire expose au Conseil que la demande de versement de la redevance 2020 pour occupation du domaine public par ENEDIS, doit être renouvelée chaque année. Pour le budget 2021 elle s'élève à **215 €** (montant calculé suivant les informations communiquées par ENEDIS).

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte de demander le versement de la redevance.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°10-21 : Redevance pour occupation du domaine public par ORANGE

Madame le Maire expose au Conseil que la demande de versement de la redevance pour occupation du domaine public par ORANGE, doit être renouvelée chaque année. Pour le budget 2021 elle s'élève à 277 € (montant calculé suivant les informations communiquées par ORANGE, soit une actualisation de 1.37633%.

Artères aériennes (40€x1.37633x0.660=36.33) +artères souterraines (30€x1.37633x5.822=240.39€). Total 240.39+36.33=279.20€ arrondi à **277€**.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte de demander le versement de la redevance.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°11-21 : CONTRAT D'ENTRETIEN LA LIGNE VERTE DE CEDRIC pour 2021

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis annuel de « la ligne verte de Cédric » concernant l'entretien des haies de l'Eglise, et la taille en têtard des arbres de la place et du calvaire, pour un montant de 1 051.13 TTC.



Après délibération, l'ensemble du conseil accepte d'inscrire cette dépense de fonctionnement au budget 2021.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°12-21 : mise en sécurité des accès à la mairie et au stationnement rue principale.

Madame le Maire présente pour ces travaux le devis de l'entreprise DUPASQUIER concernant la réalisation de ces aménagements ; Le montant HT est de 3 820.00€.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte d'inscrire cette dépense en investissement du budget 2021.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°13-21 : Aménagement du trottoir pour organiser le stationnement rue du clos Vendières. Devis EIFFAGE.

À la suite des nombreux problèmes de stationnement et de circulation constatés dans cette rue et la rue de Silly la Poterie depuis l'augmentation des habitants dans ce secteur de la commune, notamment pour les camions de Véolia, les tracteurs ou tous autres véhicules, des solutions d'aménagement ont été recherchées avec la voirie départementale et Eiffage.

Madame le Maire présente donc pour ces travaux le devis de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de ces aménagements **sur une longueur de 40m. Le montant HT est de 19 660.00€.**

NATURE DES TRAVAUX	VOIE	LONGUEUR	MONTANT TTC	MONTANT HT
CREATION 6 PLACES DE STATIONNEMENT ET REFECTION DE BORDURES	RUE DU CLOS VENDIERES VC 8	40 ML	23 592€	19 660€

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité d'inscrire cette dépense en investissement du budget 2022.

Ces travaux pourront bénéficier d'une subvention du département au titre de l'APV et de l'Etat au titre de la DSIL.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°14-21 : Aménagements des abords sur la place et devant le mur de l'église, par pose de bordures et caniveaux rue des Bourgeois RD 1380, aménagements paysagers. Devis EIFFAGE.

À la suite des nombreux problèmes de croisement et de circulation constatés dans cette partie montante de la rue, notamment pour les camions, des solutions d'aménagement ont été recherchées avec la voirie départementale et Eiffage.

Madame le Maire présente donc pour ces travaux le devis de l'entreprise EIFFAGE concernant la réalisation de ces aménagements ; Le montant HT est de 13 400.00€.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte de prévoir cette dépense d'investissement au budget 2022.



Ces travaux pourront bénéficier d'une subvention du département au titre de l'APV et de l'Etat au titre de la DSIL.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°15-21 : Demande de subvention au titre de l'APV pour les Aménagements des abords sur la place et devant le mur de l'église, par pose de bordures et caniveaux rue des Bourgeois RD 1380 et aménagements paysagers. Devis EIFFAGE.

À la suite des nombreux problèmes de croisement et de circulation constatés dans cette partie montante de la rue, notamment pour les camions, des solutions d'aménagement ont été recherchées avec la voirie départementale et Eiffage.

NATURE DES TRAVAUX	VOIE	LONGUEUR	MONTANT TTC	MONTANT H.T
POSE DE BORDURES ET CANIVEAUX	RUE DES BOURGEOIS vc1	55 ML	16 080 €	13 400 €

Madame le Maire présente donc pour ces travaux le devis de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de ces aménagements ; Le montant HT est de 13 400.00€.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité de prévoir cette dépense en investissement du budget 2022, de réaliser ces travaux dans un délai de 2 ans à partir de la date de notification, et d'affecter 6 230 € pour la part communale.

Ces travaux pouvant bénéficier d'une subvention du département au titre de l'APV, le Conseil prie M. le Président du Conseil départemental d'accepter la demande d'APV 2022 et de bien vouloir inscrire ce projet au programme 2022.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°16-21 : Demande de subvention au titre de l'APV pour l'Aménagement du trottoir afin d'organiser le stationnement rue du clos Vendières. Devis EIFFAGE.

À la suite des nombreux problèmes de stationnement et de circulation constatés dans cette rue et la rue de Silly la Poterie, notamment pour les camions de Véolia, autres tracteurs et véhicules, des solutions d'aménagement ont été recherchées avec la voirie départementale et Eiffage.

Madame le Maire présente donc pour ces travaux le devis de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de ces aménagements ; Le montant HT est de 19 660.00€.

NATURE DES TRAVAUX	VOIE	LONGUEUR	MONTANT TTC	MONTANT HT
CREATION 6 PLACES DE STATIONNEMENT ET REFECTION DE BORDURES	RUE DU CLOS VENDIERES VC 8	40 ML	23 592€	19 660€

Ces travaux pourront bénéficier d'une subvention du département au titre de l'APV 2022 et le Conseil prie le Président du Département d'accepter la demande d'APV et de bien vouloir inscrire ce projet au programme 2022 et s'engage à effectuer ces travaux dans un délai de 2 ans et à affecter à ces travaux 14 042 € sur le budget communal.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité de prévoir cette dépense en investissement du budget 2022.

Vote : unanimité

